

Le Parlement européen

Organe de l'Union européenne qui regroupe les 720 députés européens des 27 pays membres (élus au suffrage universel tous les 5 ans) répartis en 7 groupes politiques

81 euro-députés représenteront la France. Elle est le deuxième pays représenté après l'Allemagne qui en a 96, 6 sièges sont garantis pour les pays les moins peuplés.

Le Parlement européen tient ses sessions plénières (4 jours par mois sauf au mois d'août) à Strasbourg. Les commissions qui préparent les travaux des sessions plénières, ainsi que les groupes politiques se réunissent la plupart du temps à Bruxelles.

Le Secrétariat général est installé à Luxembourg.

Le Parlement participe conjointement avec le Conseil de l'Union européenne à l'élaboration de la législation communautaire en se prononçant sur les propositions de textes de loi de la Commission européenne.

Dans des domaines précis : marché intérieur, libre circulation des travailleurs, santé, culture, consommateurs,..., il dispose d'un pouvoir très large dit "de co-législation", puisqu'il peut, conjointement avec le Conseil arrêter des actes.

Il partage également avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir budgétaire : il a la possibilité d'amender, d'adopter ou de rejeter la proposition de budget de la Commission.

Dans un tout autre domaine, le Parlement ratifie, par le biais de la procédure d'avis conforme, les grands accords internationaux d'association et de coopération, ainsi que tout nouvel élargissement de l'Union.

Enfin, le Parlement est l'organe de contrôle démocratique de l'Union : il investit par un vote les membres de la Commission européenne et dispose du pouvoir de renverser cette dernière en adoptant une motion de censure à la majorité des deux tiers. Il se prononce également sur le programme de la Commission et lui adresse ses observations.

Le Traité de Lisbonne, signée en décembre 2007, entré en vigueur en décembre 2009 renforce à nouveau les pouvoirs du Parlement.

CONSEIL DE L'EUROPE

est une organisation internationale qui siège à Strasbourg et qui rassemble 46 états de l'Europe.

LE CONSEIL EUROPEEN

est une institution de l'Union Européenne (27 pays), composée des chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres et du Président de la Commission européenne , pour orienter la politique communautaire.

L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

est l'organe délibérant du conseil de l'Europe (306 représentants et leur suppléant)

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

assure le respect par les Etats des obligations résultant de la Convention (depuis 1998, elle fonctionne en permanence).

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE

assure le respect du droit communautaire, l'interprétation et l'application des traités instituant l'Union européenne.